

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 30 MAI 2023

## Annexe de "La Vie Annaysienne"

**Présents :** M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle - DANCOISNE Albert -- GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice – DERISBOURG Alexandre – DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude – PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique – THUMEREL Philippe – ROBIDET Didier – DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle – DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louissette - KUSNIREK David - CORTES Arlette – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

**Excusés :** M.M. SOLTYS Arlette (pouvoir à Yves TERLAT) - CHRISTMANN Chantal (pouvoir à Jean-Claude HOFFMANN) - CAMPTEL Pascal (pouvoir à Philippe SEWERYN)

**Absents :** M.M. DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal



### Installation d'une conseillère municipale

M. Daniel MATTEI ayant renoncé à entrer au Conseil Municipal, Mme Magalie DESCAMPS est installée dans sa fonction de conseillère municipale en remplacement de Mme Astrid BEAUCOURT, démissionnaire.

### Election d'une adjointe au Maire

M. le Maire informe le Conseil que l'élection d'une femme adjointe (afin de respecter la règle de parité) doit être réalisée suite à l'acceptation de la démission de Mme Astrid BEAUCOURT par le Préfet. Mme Adélaïde DELATTRE est élue adjointe au Maire avec 18 voix pour et 7 bulletins blancs.

*M. le Maire précise que Mme Adélaïde DELATTRE sera en charge de la délégation petite enfance et parentalité, enfance, et jeunesse, que, M. Didier ROBIDET est désigné Conseiller Délégué aux sports et que les finances et projets sont confiés à M. Alexandre DERISBOURG, à compter de ce jour.*



### Redevance scolaire pour l'année 2022-2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'appliquer le taux de la redevance scolaire à 120€ pour l'année scolaire 2022-2023.

*Mme Arlette CORTES interroge sur le nombre d'enfants concernés, M. Albert DANCOISNE répond qu'il n'a pas les chiffres précis à cet instant mais qu'il pourra les transmettre lors du prochain Conseil.*

### Admission en créance éteinte

La Commune d'Annay a été saisie, par courrier en date du 24 mars 2023, par M. Valéry WIMETZ, comptable public, afin de proposer au conseil municipal d'annuler les créances éteintes datant de 2021. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les créances éteintes pour la somme de 589,83€. Un mandat sera émis à l'article 6542 du budget communal.



### Admission en non valeurs de créances irrécouvrables

Le Trésorier municipal a informé la Commune en date du 20 mars 2023 que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant décédés, insolubles ou le seuil minimum de poursuite non atteint. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables datant de 2019 à 2022 pour un montant de 727,77€.

## Apurement déficits régies



Suite au nouveau régime de Responsabilité des Gestionnaires Publics entré en vigueur depuis le 1er janvier 2023, visant à limiter la responsabilité des régisseurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de permettre au Maire de procéder à l'apurement des déficits de régies pour toutes les erreurs n'impliquant pas la responsabilité des régisseurs et dans la limite de 50€.

## Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023



Dans le cadre de l'instruction M14, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits.

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts.

*M. David KUSNIREK demande si l'association de l'Ablette Annaysienne va participer financièrement à l'opération d'Aménagement de l'étang communal, d'un montant de 10 000€, indiquée à l'Article 2181. M. le Maire répond que, oui, un geste de 3 000€ sera fait par l'association pour participer à l'installation d'une pompe.*

*M. Dominique LABALETTE interroge sur l'origine des fonds puisés dans la section de fonctionnement. M. le Maire explique que les recettes perçues par la commune apparaissent dans la section de fonctionnement et qu'elles sont transférées en section d'investissement pour augmenter l'excédent.*

**Pour : 19 Contre : 6**

## Aide financière pour participation aux Championnats de France de Tir à l'Arc



L'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle de 200€ pour Théa à M. et Mme LEMOINE-AMELOT dans le cadre de sa participation aux Championnats de France de Tir à l'Arc qui se sont déroulés les 27 et 28 mai 2023 à AZAY-SUR-CHER.

*M. Philippe SEWERYN a précisé que son frère, Elio, a été mis à l'honneur récemment. M. le Maire signale, effectivement, que le jeune Elio a reçu, lors d'une manifestation en Préfecture, à l'occasion de la journée de la résistance mettant à l'honneur plusieurs jeunes, une lettre de félicitations de M. le préfet pour ses années en qualité de porte-drapeau du Souvenir Français. M. le Maire l'en a félicité au nom du Conseil Municipal.*

## Cession parcelle cadastrée AH380



L'assemblée a autorisé, à la majorité, la cession de la parcelle AH380 à l'entreprise NORTANKING pour une superficie totale de 1 127 m<sup>2</sup>, au prix fixé par France Domaines, soit 4 751€ HT.

**Pour : 23 Abstention : 2**

## Solde de subvention aux associations pour 2023



Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le versement du solde de subventions 2023 aux associations comme suit :

Tarin des Aulnes : 125€, Amicale des Communaux : 500€, Souvenir français : 125€, Jardins d'Annay : 150€, Mémoire et Racines : 150€, Compagnie de l'Artois : 750€, Club de l'Amitié : 130€, Anciens combattants : 80€, APE Péri Curie : 100€, Médailleurs du travail : 220€, Harmonie la Renaissance : 2 000€, Ecole de Musique : 2 000€, Fan Club Claude Arena : 125€, Club Féminin : 200€, Amicale Laïque : 500€, Football Club Annaysien : 3 000€, Annay Disc Golf : 325€, Ayama : 250€, Boxing Club Annay : 562,50€, Cyclo Club : 400€, Ideal Pétanque : 425€

*M. Albert DANCOISNE pour l'Amicale Laïque, M. SEWERYN, pour l'Harmonie la Renaissance et le Souvenir Français, n'ont pas participé au vote. M. THUMERELLE, pour l'Idéal Pétanque, M. ROBIDET et Mme ECAILLET, pour le Boxing club, n'ont pas participé au vote.*

M. le Maire répond à plusieurs interrogations ou remarques.

M. Dominique LABALETTE souhaite savoir où en est le projet Lidl ? La ville est toujours dans l'attente.

Quels sont les secteurs concernés par le renouvellement du contrat avec la Vie active ? Les administrés peuvent-ils les contacter directement ? Cela concerne surtout la Cité Leclerc et le Maresquai. Les services techniques de la commune sont les interlocuteurs de l'association. Les administrés ne peuvent faire appel directement à un prestataire municipal, ils doivent s'adresser à la mairie. Y a-t-il un problème de matériel ou de moyens pour l'entretien des espaces verts ? Une machine est effectivement hors service, la commande est en cours pour le remplacement de celle-ci.

Les parcelles Lidl et Nexity (Bois des Mottes) sont couvertes d'herbes atteignant 1 mètre, est ce à la commune de prendre en charge ? C'est à Lidl et Nexity qu'il faut s'adresser. La commune a déjà relayé des demandes dans ce sens, elle les renouvellera au nom du Conseil Municipal.

Concernant la Gare d'eau, y a-t-il des actions prévues en associant la population ? Le travail continue, M. DANCOISNE prépare un texte pour réinterroger l'ensemble des autorités. Le sous-préfet continue de réunir les autorités lors d'un Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) consacré à la Gare d'eau et a demandé aux propriétaires des terrains pollués d'exposer lors du prochain CLAP leur situation, leurs enjeux et leurs intérêts dans cette affaire. La commune s'oppose toujours à l'installation de l'entreprise Ecoterre sur le site. M. LABALETTE fait remarquer que selon lui, M. Dupont avait fait un courrier au sous-préfet pour devancer la décision qui allait être prise et dépolluer le site. Sandrine LEROY explique que M. le sous-préfet a mis à l'écart le sujet car l'entreprise proposée par M. Dupont n'apportait pas toutes les garanties nécessaires sur l'évacuation et le traitement des déchets.

M. LABALETTE demande si une pétition pourrait être faite contre la non-exécution des arrêtés préfectoraux ? et insiste sur son souhait de ne pas voir « le soufflet retomber » dans les actions menées. M. le Maire répond que c'est effectivement envisageable mais suggère, au-delà des pétitions, une re-démonstration de « ras-le-bol » collectif et il précise que le soufflet ne retombe pas, que les actions sont toujours en cours mais que les enquêtes judiciaires prennent aussi du temps.

M. David KUSNIREK a vu dans la presse et sur les réseaux sociaux qu'une sape ou un tunnel aurait été découvert sur le chantier de la salle de sport et demande plus d'informations. M. le Maire précise que nous venons de recevoir les rapports des études géotechniques, qu'il s'agit en réalité d'une ancienne carrière de craie qui servait à l'amendement des sols, que la cavité de 15m<sup>3</sup> sera prochainement comblée et qu'un devis concernant le coût de ce comblement est en cours. M. Dominique LABALETTE demande s'il existe d'autres risques, Sandrine LEROY répond que des études de sols ont été réalisées par des géotechniciens et, que comme pour les particuliers, les actes notariés indiquent que sur notre secteur il y a des risques de sapes de guerre ou cavités liées aux activités minières passées.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 9 JUIN 2023

### Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral a été composé comme suit :

Président : M.le Maire

Membres : les deux conseillers doyens de l'assemblée : M. GAPENNE Marcel et M. DANCOISNE Albert et les deux conseillers benjamins de l'assemblée, M. DERISBOURG Alexandre et Mme DELATTRE Adélaïde

M. le Président a rappelé que les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Quinze sièges de délégués et cinq sièges de suppléants étaient à répartir.

Deux listes de candidats ont été déposées : Union Annaysienne et Rassemblement pour l'avenir.

Après dépouillement des votes par les membres du Bureau électoral :

- L'Union Annaysienne a recueilli 19 suffrages et a donc obtenu 12 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants,

- Le Rassemblement pour l'Avenir a recueilli 5 suffrages et a donc obtenu 3 sièges de délégués et 1 siège de suppléant.



Avec le départ d'Astrid, Alexandre DERISBOURG, Adélaïde DELATTRE et Didier ROBIDET se mettent au travail dans leur délégation respective.

Adélaïde DELATTRE a été élue adjointe et elle prend la responsabilité des secteurs Petite Enfance et Parentalité, Enfance et Jeunesse. Au cœur de sa mission, il y a bien sûr le projet de multi accueil pour la petite enfance, celui des activités périscolaires et de loisirs dont faut maintenir la qualité. Elle peut compter sur une équipe municipale impliquée et engagée.

Alexandre DERISBOURG change donc de domaine et il se charge du suivi des projets et des finances. A lui de veiller à la bonne marche de notre budget et de poursuivre notre politique d'économie budgétaire tout comme celle de la recherche des meilleures subventions pour assurer la réalisation des projets.

Didier ROBIDET se voit confier la tâche de conseiller délégué aux sports ; une responsabilité qu'il connaît bien étant lui-même à l'origine et très engagé dans le boxing club annaysien. Le projet sportif de la commune prend une autre dimension avec la construction de la salle de sport. Didier aura la tâche de mettre en œuvre ce projet avec les bénéficiaires de cet espace : les écoles, les centres de loisirs, les associations sportives et clubs, les annaysiens.

Une première présentation d'un projet autour du site de Nortanking a mis en évidence la possible disparition du site et la réalisation d'un espace d'accueil d'entreprises et de logistique : c'est un vrai soulagement, déjà souligné par de nombreux annaysiens de voir les risques liés au périmètre SEVESO disparaître. Une chance pour Annay qui ne doit pas permettre qu'apparaisse un autre risque : celui lié à l'usage de la route ! C'est ainsi que nous veillerons à ce que le canal soit réexploité au maximum ! Sur ce point le bilan est lourd : quelques rares péniches ont accosté depuis de très nombreuses années. Le canal pourrait ainsi retrouver une utilité importante pour le bien-être de la planète et des riverains d'Annay.

Au conseil de juin, la commune a désigné ses 15 délégués (les grands électeurs) pour l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain. 12 d'entre eux seront ceux de l'Union annaysienne.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

## Groupe de l'Union Annaysienne

---

### BREVES du CONSEIL MUNICIPAL

Nortanking : Le conseil municipal a adopté à la majorité la vente d'une parcelle évaluée au prix des domaines afin de permettre la transformation future de ce site classé « SEVESO ». Un projet d'implantation d'une activité logistique de produits profitant à la fois d'accès fluviaux et routiers par le rond-point de l'Arc de Triomphe est envisagé.

Salle des sports : le trou découvert sur le chantier du futur complexe sportif était une ancienne carrière de craie. Celui-ci devrait être comblé et permettre la reprise des travaux, à l'arrêt depuis plus d'un mois. Par contre il faudra attendre le prochain conseil municipal pour connaître ce coût supplémentaire à la construction de la salle.

Emprunt salle des sports : les conséquences de la revalorisation du livret A sur l'emprunt contracté pour la construction de la salle de sport, fait que l'annuité de remboursement des intérêts est passée de 17 190,98 € (date de signature) à 39 372,25 € suite aux revalorisations successives. Le taux actuel est de 3,53%. A suivre.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN